

Syndicalisme et numérisation, association ou dissociation?

Christine Eisenbeis et Maxence Guesdon, FSU, Inria

Texte paru dans les « Cahiers de l'Atelier » n° 555, « Lecture et appropriation des savoirs à l'heure du numérique », janvier 2018, pages 23-26

Le syndicalisme, et la FSU en particulier, n'échappe évidemment pas à la numérisation. Or, autant on analyse (un peu) et dénonce (1) la main mise des grands monopoles que sont les "GAFAM" (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), autant l'utilisation de ces outils dans l'activité syndicale n'est pas interrogée. On est au contraire au coeur de multiples injonctions paradoxales (2). Alors que *"Les ministères, tout comme la FSU doivent promouvoir et utiliser massivement les logiciels libres"* et *"Avec d'autres, la FSU doit sensibiliser à la protection de la vie privée et aux libertés individuelles, aux risques de fichage institutionnel et de profilage commercial et social, qui s'opèrent via les réseaux sociaux et les « géants du net » en particulier"* (texte du congrès FSU 2016), la plupart des syndicalistes -- comme tout le monde -- continuent d'utiliser des ordinateurs avec des systèmes d'exploitation, outils et traitements de texte propriétaires ou capteurs de données privées.

Ceci étant posé, les syndicalistes sont-ils comme des poissons qui ne voient pas l'eau dans laquelle ils baignent dans ce monde "devenu numérique"? La suite du texte est basée sur l'expérience syndicale des auteurs et sur des extraits de (3).

"De mon temps, c'est le représentant syndical de la section du comité national qui allait annoncer de visu au collègue qu'il était admis au concours de recrutement de chercheur, alors forcément, cela créait un lien fort avec le syndicat", expliquait une militante . Aujourd'hui, toute l'information passe par le réseau au travers non seulement de listes de *diffusion* dans le cadre du droit syndical, mais aussi par différentes listes de *discussion* construites au fil des mouvements et de réseaux "ad hoc". Le mouvement "Sauvons la recherche" en 2004 s'est notamment construit sur une pétition en ligne signée par plus de 200 000 soutiens citoyens. Animé et appuyé par de nombreux militants syndicaux, il est ensuite devenu une association, mise "en veille" en 2013. Mais le site <http://sauvonslarecherche.fr/> reste un espace d'informations tenu régulièrement à jour et sa liste de discussion électronique subsiste en 2017. De même les listes électroniques pour la coordination des universités et la coordination des laboratoires lors des mouvements de 2009 restent des canaux de diffusion d'information et de discussions importants. De quoi bousculer cette notion d'"heure d'information syndicale" cadrée dans le droit syndical ... Cependant face à l'éphémérité de ces mouvements, le temps long, la pérennité et la mémoire des organisations syndicales restent primordiaux. Et l'on peut s'interroger: les grandes mobilisations n'étaient-elles pas possibles avant, sans le réseau ? Est-ce que ce n'était pas justement plus propice à faire venir des gens aux assemblées générales, discuter et décider collectivement, alors que maintenant la plupart suit de loin depuis son poste de travail et attend le mot d'ordre ?

Surtout lorsque les collègues sont à distance, pouvoir débattre au travers de listes électroniques de discussions plutôt qu'en présentiel est important. Néanmoins, s'exprimer sur ces listes de discussion pose des questions.

D'abord, la question de débattre par écrit change totalement la nature de la discussion. Tout le monde n'est pas forcément à l'aise à l'écrit.

Ensuite, cela prend plus de temps de s'exprimer car il faut peser les mots, une mauvaise interprétation de l'interlocuteur n'est pas rattrapable par une explication immédiate. Ne risque-t-on pas le quiproquo? L'écrit a un caractère plus définitif que l'oral et un message électronique a beaucoup de chances de fuir, il faut aussi l'anticiper. Au final, l'expression risque d'être délavée et

blanchie, le débat devient technique plutôt que politique. Dans notre établissement, nous avons une liste syndicale de débat d'environ 400 personnes et avons connaissance d'au moins trois cas de convocations ou remontrances par la direction pour des propos tenus sur la liste -- alors que les personnes de la direction ne sont pas personnellement inscrites sur la liste... Irait-on dénoncer une personne pour un propos tenu en réunion syndicale, dans une salle avec la porte fermée? Le message retransmis par écrit est une copie exacte alors que relater un propos passe par une interprétation.

Enfin le débat est "haché" au cours du temps. Cela demande à chaque intervention du temps pour se remettre dans le contexte. Et la discussion peut se prolonger dans le temps. Bref, tout cela contribue à intensifier l'activité, soit-elle une activité syndicale.

Une co-secrétaire académique d'un syndicat de la FSU décrit ses activités syndicales quotidiennes: *"Je réponds aux mails. Ah oui! Lecture de mails. Je lis des mails. Des mails. Je lis des mails"*. À la question *"Et juste avant le conseil, tu vas parler aux autres élus FSU du conseil de la fac?"*, une chercheuse militante répond: *"On n'a même pas le temps [...] juste par mail, quelques fois, quand il y a des points importants."* L'urgence est-elle une stratégie? Dans les instances paritaires, la communication en temps réel permet le déluge de documents envoyés au dernier moment voire hors des délais réglementaires, rendant difficile voire impossible la consultation et le débat collectif. Un autre militant: *"Finalement ce qui devait me permettre d'avoir un travail un peu plus collectif, je me rends compte que par la force des choses, je suis avec les autres certes, mais seul devant mon écran, ou seul dans ma section régionale avec d'autres organisations syndicales dans des réunions syndicales"*.

Le courrier électronique intensifie l'activité, or on préfère l'utiliser pour aller plus vite, lorsqu'on n'a pas le temps, un vrai cercle vicieux. Il en résulte une forme de solitude, chacun devant son écran. B. Stiegler, dans (4), parle d'un compromis à trouver entre l'as-sociation que permet d'augmenter le réseau électronique et la puissance de dissociation de l'individuation qu'il porte notamment au travers de la "grammatisation". La ré-association passe forcément par la reconquête du temps pour permettre le temps commun de la "polis", le débat citoyen. En d'autres termes, pouvoir s'échapper de la prise de contrôle de notre temps de cerveau par la captation de notre attention par les outils électroniques, retrouver le plaisir et mesurer la puissance de la discussion dans un lieu et un moment commun.

La pièce de théâtre "Germinal" démarre par des bribes de phrases qui s'affichent sur le fond du plateau, comme un dialogue au travers de SMS sans identification des auteurs. Petit à petit, les protagonistes vont mettre des noms d'interlocuteurs derrière ces dialogues évanescents, puis des voix en découvrant qu'ils savent émettre des sons, et enfin aller vers une réappropriation du dialogue par les corps. Une remontée contre le flot de la numérisation ... L'utilisation des outils électroniques peut permettre de renforcer et enraciner l'organisation syndicale mais une réflexion sur leur usage est nécessaire pour ne pas s'y laisser emporter.

(1) *"La FSU dénonce le partenariat signé par l'Éducation Nationale avec Microsoft le 30 novembre, qui en fait un fournisseur officiel et privilégié du numérique à l'école"*, congrès FSU 2016

(2) *Le Capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou*, Vincent de Gaulejac et Fabienne Hanique, Seuil, 2015

(3) *Syndicaliste: c'est quoi ce travail? Militer à la FSU*, Syllepses, 2017

(4) *Réenchanter le monde, la valeur esprit contre le populisme industriel*, Bernard Stiegler et Ars Industrialis, Flammarion, 2006

(5) *Germinal*, de Halory Goerger et Antoine

Defoort, <http://www.amicaledeproduction.com/projets/germinal.php>